



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 28 FÉVRIER 2022, À 18 h 15, PAR
VIDÉOCONFÉRENCE.**

SONT PRÉSENTS :

Mme Joannie Lajeunesse	Conseillère
M. Serge Deschênes	Conseiller
Mme Carole Deschênes	Mairesse suppléante
M. Alain Chouinard	Conseiller
M. Michel Beaulieu	Conseiller
Mme Lysandre St-Pierre	Conseillère
M. Marc Rainville	Conseiller

SONT ABSENTS :

M. Yves Montigny	Maire
M. Sébastien Langlois	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M. François Corriveau	Directeur général
Mme Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé les municipalités à tenir les séances par tout moyen technologique. Une telle séance doit être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Cette séance a donc lieu par vidéoconférence vu les mesures sanitaires présentement en vigueur et celle-ci sera disponible le lendemain sur le site Internet de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca.

La mairesse suppléante, madame Carole Deschênes, constatant quorum, ouvre la séance à 18 h 17.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance en retirant le point 6 « Nomination au Service des travaux publics et services techniques - Contremaître » de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
21 FÉVRIER 2022**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2022, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

Rés. 2022-69

Rés. 2022-70



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2022, à 20 h, par vidéoconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. NOMINATION AU SERVICE DES COMMUNICATIONS ET TOURISME - AGENT AUX COMMUNICATIONS

Rés. 2022-71

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-10 afin de procéder à la nomination de monsieur Pierre-Olivier Normand au poste d'agent aux communications au Service des communications et tourisme, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. NOMINATION AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - COORDONNATEUR EN RÉMUNÉRATION

Rés. 2022-72

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-11 afin de procéder à la nomination de madame Julie Lemieux au poste de coordonnateur en rémunération du Service des ressources humaines, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse suppléante invite les membres du conseil à poser des questions.

7. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2022-73

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 18 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CAROLE DESCHÊNES
MAIRESSE SUPPLÉANTE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE